

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2748

AMENDEMENT

présenté par

M. Michoux, M. Chaix, M. Michelet, M. Trébuchet, M. Chenu, Mme Laporte, Mme Besse,
M. Gery, Mme Lechon et Mme Martinez

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	15 700 000	0
Livre et industries culturelles	0	15 700 000
TOTAUX	15 700 000	15 700 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir le maintien du Fonds de soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) et à maintenir les moyens alloués au FSER à leur niveau de 2025, soit 35,3 millions d'euros.

Le PLF pour 2026 prévoit une réduction de près 15,7 millions d'euros pour les crédits alloués par rapport à 2025 à plus de 770 radios associatives en France.

Cette diminution, menace directement la pérennité des radios associatives, qui jouent un rôle essentiel dans la vie démocratique, culturelle et sociale de nos territoires notamment dans les territoires ruraux. Ces médias locaux et du lien social sont souvent les seules à offrir une plateforme d'expression aux citoyens, à garantir la diversité des opinions, et à mettre en lumière les acteurs locaux, qu'il s'agisse des élus, des associations ou des initiatives citoyennes.

La réduction du FSER entraînerait des conséquences irréversibles : suppression de plus de 800 emplois dans un secteur déjà fragilisé, recul du pluralisme, appauvrissement de la diversité médiatique locale, et affaiblissement de l'offre culturelle. Les radios associatives, véritables entreprises de l'ESS, sont le deuxième employeur du secteur radiophonique, après le service public, cependant elles peinent déjà à absorber les augmentations de charges d'exploitation face à la diminution des dispositifs d'aide, tels que les emplois aidés.

Pour en assurer la recevabilité financière, cet amendement d'appel ajoute en AE et en CP 15.7 millions d'euros à l'action 06 – Soutien à l'expression radiophonique locale - du programme n° 180 « Presse et médias » obtenus en retranchant 15.7 millions d'euros à l'action 01 – Livre et lecture - du programme n° 334 « Livres et industries culturelles ».

L'auteur de cet amendement appelle le gouvernement à lever le gage afin de ne pas pénaliser les autres secteurs de la culture.